

Grève reconduite dans les bibliothèques ouvertes le dimanche.

L'UCP est membre de l'Intersyndicale qui a appelé à la grève le dimanche 5 septembre pour porter la prime dominicale de 75 à 100 euros nets par dimanche travaillé sur la base du volontariat.

Les personnels des trois bibliothèques ouvertes le dimanche : François Truffaut (Paris 1^{er}), Marguerite Yourcenar (Paris 15^e) et la toute nouvelle médiathèque Marguerite Duras (Paris 20^e) ont largement exprimé leur ferme volonté d'obtenir une revalorisation de leur prime à cette occasion. L'UCP était déjà intervenue dans ce sens lors du CTP DAC du 12 mai 2010.

L'Intersyndicale a été reçue à deux reprises par la direction. Aucune nouvelle proposition n'a été faite à ce jour.

L'UCP soutient la déclaration des personnels de Marguerite Duras : « *Le travail du dimanche ne doit pas être banalisé, car c'est un effort exceptionnel que les agents consentent par rapport à leur vie familiale et sociale et il doit être traité de façon exceptionnelle, distincte du reste des jours ouvrables* ».

Faute de prise en compte de cette demande légitime, la grève est reconduite pour le dimanche 12 septembre.

Rémunérations accessoires des corps techniques : + 1 %.

Le journal officiel du 25 juillet dernier a publié l'arrêté du 23 juillet 2010 fixant le nouveau taux de l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts, des eaux et forêts et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement.

Ce taux servant de base de calcul pour les rémunérations accessoires de l'ensemble des corps techniques de la Ville, l'UCP a demandé au DRH de l'appliquer sans délai, afin d'éviter l'important retard constaté lors de la revalorisation précédente. UCP Flash vous tiendra informés de la suite réservée à cette demande.

L'UCP reçue par la Directrice Générale du CASVP.

Le 2 juillet dernier, une délégation de l'UCP/UNECT VP a été reçue par Laure DE LA BRETECHE, directrice générale du CASVP, dans le cadre de rencontres avec les syndicats.

Ce fut l'occasion d'exposer les besoins d'outils d'aide à la gestion et de simplification des procédures. La technicité accrue des tâches administratives, financières, médicales et la complexification des procédures induisent une surcharge de travail qui s'ajoute à la polyvalence requise pour ces postes.

L'UCP a rappelé la nécessité d'un accueil formation-information de présentation du CASVP permettant aux nouveaux arrivants de mieux connaître leur environnement.

L'UCP revendique pour les directeurs et directeurs adjoints d'établissement et de section un régime indemnitaire et un déroulement de carrière plus favorables. Bien que des avancées aient été obtenues ces deux dernières années (accès à l'emploi de chef de service administratif, création de la prime d'encadrement pour les conseillers socio-éducatifs), l'accès à l'emploi de chef de service administratif reste trop limité et ne répond que partiellement à la demande d'évolution de carrière des CSE adjoints aux directeurs de sections d'arrondissement et leurs possibilités d'évolution vers des postes de responsables d'UGD. L'UCP a demandé le bénéfice de la prime communale pour les CSE participant à des fonctions administratives.

.../...

Enfin, la territorialisation des services sociaux parisiens soulève légitimement de nombreuses interrogations. C'est un chantier lancé par la DASES auquel le CASVP participe afin de renforcer la lisibilité et la cohérence des actions de terrain. La restitution des travaux s'effectuera en fin d'année 2010 et l'UCP sera particulièrement attentive à une réelle prise en compte de la situation des personnels concernés.

Le 30 août dernier est paru au journal officiel le décret concernant la fusion des attachés de la Ville et du CASVP, avec effet au 1^{er} janvier 2011. L'UCP veillera à ce que cette fusion profite à l'ensemble du corps.

Ont également été évoqués la création de postes de chefs d'exploitation pour les personnels de maîtrise responsables du fonctionnement des plus grands établissements, leur permettant l'accès à la catégorie A, ainsi que, pour l'ensemble des personnels, la nécessaire transparence sur les primes (taux moyens et plafonds), et les taux en début de carrière qui n'ont pas été réactualisés depuis 2006.

Catherine PASSELAIGUE déléguée UCP Tél. 01.43.47.83.90 Syndicat.UCP/UNECT-CASVP@paris.fr

Nominations et promotions.

Avancement au choix au grade de **secrétaire administratif CASVP.**

Abdesalem ABDEDDAIM, Martine BEDON, Marie-Ange DIONISI, Chantal FEAUDIERE, Patricia FOATA, Nathalie GLAIS, Sylvie GUIBERT, Brigitte HERBIN.

Avancement au choix au grade **d'agent supérieur d'exploitation CASVP.**

Alain LAMY, Michel MAJOURAU, Christian ROMUALD, Franck SIERRA.

A toutes et tous, UCP Flash adresse ses sincères félicitations.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45